

consultation de mails médicaux par administratif

Par **caducé37**, le **12/10/2020** à **21:07**

bonjour

dans une structure médico-sociale loi 1901, le DG a demandé à avoir acces à toutes les boites mails, ayant ainsi la possibilité d'avoir sconnnaissance d'informations confidentielles médicales échangées en intra par les professionnels (medecins, psychologue.....)

en a-t-il le droit (correspondance professionnelle)

qu'elle est la responsabilité de la personne qui écrit le mail (divulgation du secret médical...)

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **13/10/2020** à **14:27**

Bonjour,

Comme le Directeur Général fait partie de votre hiérarchie, je vous conseillerais d'alerter le personnel médical s'ils n'est pas au courant du non respect de la confidentialité...

Il serait possible aussi que les mails mentionnent clairement "Secret médical"...

Par **youris**, le **13/10/2020** à **17:23**

bonjour,

en principe, seuls les médecins doivent avoir accès aux dossiers médicaux et non les autres personnels, fussent-ils directeurs généraux.

salutations